

## Obtenir un financement en fonction de son statut

*Quelques conseils : Anticipez suffisamment tôt votre demande de financement (quelque soit le financement). Les aides proposées peuvent être parfois complémentaires et donc cumulables. N'hésitez pas à téléphoner aux financeurs pour connaître exactement les démarches et les modalités de financement.*

Vous êtes	Les dispositifs que vous pouvez mobiliser pour accéder à une formation continue	Contacts au préalable
<b>Demandeur d'emploi inscrit au pôle emploi</b>	<p><b>Aides spécifiques allouées par le pôle emploi</b> : l'AREF (allocation de retour à l'emploi et à la formation), l'AIFP (l'aide individuelle à la formation)...</p> <p><b>Contrat de professionnalisation pour les + ou - 26 ans</b></p> <p><b>Votre DIF portable</b> sur une période de 2 ans après la rupture de votre ancien contrat (hors licenciement pour faute ou lourde et départ à la retraite)</p> <p><b>Aides spécifiques</b> du conseil régional (formations gratuites, chèque formation)</p>	<p>Votre conseiller du pôle emploi</p> <p>Conseil régional Centre</p>
<b>Salarié</b>	<p><b>CIF</b> : congé individuel à la formation pour des formations d'une durée minimum de 35h</p> <p><b>DIF</b> : droit individuel à la formation. Nécessite l'accord de votre employeur</p> <p><b>Période de professionnalisation</b>: pour acquérir un diplôme inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)</p> <p><b>Plan de formation</b> : pour une formation en lien direct avec votre emploi – à l'initiative de l'employeur</p>	<p>OPACIF du Sport = UNIFORMATION (pour l'utilisation du CIF)</p> <p>Votre employeur</p> <p>L'OPCA de votre entreprise</p>
<b>Bénévole d'une association employeuse et retraité</b>	<p><b>Plan de formation de l'association</b> où vous êtes bénévole</p> <p><b>CNDS – crédits formation</b> : votre demande doit être faite auprès de votre ligue ou comité régional</p> <p><b>Des formations gratuites</b> sont proposées aux bénévoles : renseignez-vous auprès du CDOS de votre département</p>	<p>Le président de votre association</p> <p>L'OPCA de votre association</p> <p>Votre ligue ou comité régional</p> <p>Le CDOS de votre département</p>

Vous êtes	Les dispositifs que vous pouvez mobiliser pour accéder à une formation continue	Contacts au préalable
<b>Bénévole d'une association employeuse et toujours en activité salariée</b>	<p><b>Plan de formation de l'association</b> où vous êtes bénévole</p> <p><b>CIF bénévole</b> : spécifique au mouvement sportif</p> <p><b>CIF</b>: congé individuel à la formation pour des formations d'une durée minimum de 35h</p> <p><b>DIF</b>: droit individuel à la formation. Nécessite l'accord de votre employeur</p> <p><b>CNDS – crédits formation</b> : votre demande doit être faite auprès de votre ligue ou comité régional</p> <p><b>Des formations gratuites</b> sont proposées aux bénévoles : renseignez vous auprès du CDOS de votre département</p>	<p>Le président de votre association</p> <p>L'OPCA de votre association</p> <p>OPACIF du Sport = UNIFORMATION (pour l'utilisation du CIF)</p> <p>Votre ligue ou comité régional</p> <p>Le CDOS de votre département</p>
<b>Bénévole d'une association <u>non</u> employeuse et retraité</b>	<p><b>CNDS – crédits formation</b> : votre demande doit être faite auprès de votre ligue ou comité régional</p> <p><b>Des formations gratuites</b> sont proposées aux bénévoles : renseignez vous auprès du CDOS de votre département</p>	<p>Le président de votre association</p> <p>Votre ligue ou comité régional</p> <p>Le CDOS de votre département</p>
<b>Bénévole, toujours en activité salariée, d'une association <u>non</u> employeuse</b>	<p><b>CIF</b>: congé individuel à la formation pour des formations d'une durée minimum de 35h</p> <p><b>DIF</b>: droit individuel à la formation. Nécessite l'accord de votre employeur</p> <p><b>CNDS – crédits formation</b> : votre demande doit être faite auprès de votre ligue ou comité régional</p> <p><b>Des formations gratuites</b> sont proposées aux bénévoles : renseignez vous auprès du CDOS de votre département</p>	<p>OPACIF de votre entreprise (pour l'utilisation du CIF)</p> <p>Votre employeur</p> <p>L'OPCA de votre entreprise</p> <p>Le président de l'association, votre ligue, le CDOS de votre département</p>

**En complément lire les documents :** → **"Les dispositifs de financements de la formation professionnelle continue"**  
→ **"La fiche contacts"**